

SE MESURER À LA NORME : TRAVAILLEURS, INSTITUTIONS ET ANALYSTES FACE À L'EMPLOI

LA MÉCANIQUE DES NORMES DU TRAVAIL*

Pascale Absi**, Pascale Phélinas***

En octobre 2008, le directeur du Bureau international du travail (BIT) affirmait que la récession plaçait l'enjeu de l'emploi au cœur des politiques publiques et insistait pour que les questions d'emploi et de revenus dominent l'agenda des États pour la réalisation des Objectifs du Millénaire¹. Bien que la reprise de l'économie semble amorcée dans plusieurs régions du monde, l'Organisation internationale du travail prévoit que les créations d'emploi demeureront insuffisantes pour absorber la main-d'œuvre qui s'accroît à un rythme soutenu, que la durée moyenne des périodes de chômage restera élevée, et que le recul de la pauvreté au travail et des formes d'emploi vulnérable stagnera dans les années qui viennent. En 2013, on comptait toujours 202 millions de personnes au chômage dans le monde, soit cinq millions de plus qu'en 2012, et un nombre cinq fois plus élevé de travailleurs occupant des emplois précaires que pendant les années précédant la crise (OIT, 2014). Dans nombre de pays dits du Sud, l'impact de la crise a été aggravé par le fait qu'elle succédait aux bouleversements consécutifs à la libéralisation des politiques économiques. À ces perspectives peu encourageantes s'ajoute le constat de la déliaison entre croissance et emploi.

Les pressions des changements induits par la mondialisation, et l'un de ses avatars qu'a constitué la crise de 2008, ont réactivé l'inquiétude croissante à propos du démaillage des protections sociales, la fragmentation des statuts du travail et la multiplication des formes d'emploi que l'on constate depuis trois décennies. Ces évolutions invitent à repenser la catégorie travail tant elle semble éclater sous l'effet des transformations économiques et sociales récentes. Aujourd'hui, la norme d'emploi, construite par une longue histoire sociale

* Les interrogations qui ont donné naissance à ce numéro sont issues des réflexions collectives menées dans le cadre des programmes ANR Critère (Suds II, ANR-10-Suds-010-01, 2011-2014) et Zogris (INEG, ANR-11-INEG-0011, 2011-2014).

** Anthropologue, IRD, UMR CESSMA, pascale.absi@ird.fr

*** Économiste, IRD, UMR CESSMA, pascale.phelinas@ird.fr

1. Allocation au Comité monétaire et financier international et au Comité du développement, citée dans BIT (2009, p. 14).

autour du statut salarial, est partout remise en question, y compris là où elle ne s'était jamais véritablement imposée. L'hypothèse qui traverse l'ensemble de ce numéro est que ce délitement s'accompagne d'une recomposition normative qui ne touche pas uniquement au cadre juridique de la relation d'emploi et à sa gestion sociale et politique. Elle concerne également les imaginaires et les conceptions du travail et de la société qui lui sont associés.

L'objectif de ce numéro est d'interroger les différentes normes mobilisées par la question de l'emploi ainsi que l'articulation entre celles qui guident l'action publique, les travailleurs, les employeurs et les présumés des analystes du travail dans le contexte actuel². Il fait donc une part importante à la question des coexistences, des frictions et des accommodements entre les différentes normes. Ce faisant, il souhaite apporter un nouvel éclairage à l'analyse des situations d'emploi pensées comme un champ de confrontation, de négociation et de compromis entre une multiplicité de normes et d'acteurs. Les contributions sollicitées permettent d'appréhender certains des processus à l'œuvre dans ces reconfigurations, voire l'invention de nouvelles normes, et leurs positionnements face à la norme salariale classique.

Nous entendons donc par « normes associées à l'emploi » une catégorie bien plus large que celle des normes du travail définies par le droit (normes juridiques et lois du travail), son sens premier. Les normes analysées par les contributeurs sont institutionnelles et politiques quand elles concernent les axiomes qui orientent les politiques publiques et se traduisent par des règles officielles de catégorisation du rapport à l'emploi et de comptage du volume de l'emploi. Elles sont également les règles d'usage qui organisent l'accès au marché du travail et à certains emplois en particulier. Certaines sont explicites : les statuts, les hiérarchies, les qualifications, l'expérience, les postes et les fonctions, etc. D'autres renvoient à l'architecture sociale et à ses imaginaires qui déterminent quel travail est légitime et valorisant pour telle catégorie de travailleurs en fonction des appartenances et des assignations (origine sociale, nationalité, ethnie, genre, caste, position dans la parentèle, etc.). Pour les travailleurs, l'entrée dans l'emploi implique une part idéale qui façonne les aspirations des individus. Les choix professionnels et les attentes dont le travail est investi – ou *a contrario* les préventions dont il est l'objet – sont construits par les imaginaires attachés aux configurations sociales. Au final, les représentations du travail et la manière dont les groupes sociaux intériorisent et reformulent à leur manière ces contraintes donnent sens et forme au marché du travail et aux politiques d'emploi ; elles alimentent en retour la fabrique des catégories sociales.

2. L'usage du terme « analystes » dans le titre du numéro n'est qu'un raccourci rapide pour désigner les spécialistes de la question du travail. Il est bien entendu que l'analyse ne se produit pas uniquement dans les institutions ou les académies. Tous les acteurs sociaux, et donc les travailleurs, sont évidemment aussi des analystes.

Partir des reconfigurations et des rapports de force qui ébranlent l'ancien consensus de la norme salariale actualise un certain nombre de questionnements autour du processus d'unification de certaines normes conçues comme des réponses globales à des phénomènes prétendus universels : harmonisation des normes juridiques, des catégories professionnelles, promotion du « travail décent », mise en place d'agences pour l'emploi, valorisation du statut d'auto-entrepreneur, modalités de lutte contre les inégalités au travail, diminution du coût du travail, etc. En effet, l'alignement des normes ne suffit pas à uniformiser les réalités auxquelles elles s'appliquent, ni leur réception par les acteurs de terrain, États et populations locales notamment. Le travail et la manière dont il doit s'organiser ne possèdent pas le même contenu pour tous, travailleurs, institutions, statisticiens.

Peu pratiquée par les recherches sociologiques sur le travail et le chômage, l'interrogation sur les normes et les conceptions du travail véhiculées par les institutions dans leurs relations avec les stratégies des travailleurs est donc d'autant plus cruciale que l'époque est à la mondialisation des agendas politiques, des manières de poser les problèmes et des solutions envisagées. Les comparaisons qu'elle autorise entre les « Nords » et les « Suds », et au sein même des « Suds », éclairent la manière dont, malgré l'existence de normes hégémoniques portées par les institutions multilatérales, les rapports de force entre acteurs se jouent partout avec des résultats contrastés. Les comparaisons internationales (France/Brésil ; Brésil/Mexique/France notamment) et entre groupes sociaux (en Inde et au Mali) mobilisées par les auteurs de ce numéro montrent que ces contrastes ne peuvent plus être uniquement interrogés en termes Nord/Sud. Certes, les traditions historiques face à la norme salariale continuent d'agir de manière différentielle entre un certain nombre de sociétés dites du Sud et les pays dits du Nord. Mais les travailleurs des « Suds » sont aujourd'hui confrontés à des injonctions similaires à celles qu'étudie la sociologie européenne qui se retrouve à observer au « Nord » des phénomènes que l'on croyait particuliers au « Sud ». Ces travailleurs subissent de plein fouet l'emprise des marchés ainsi que la tendance – irréaliste mais agissante – au détachement de l'économie des autres sphères de la vie sociale. Ils sont également confrontés aux mêmes paradoxes lorsque l'assignation au travail, source de droits et d'existence sociale et citoyenne, rencontre le manque d'emploi. Face à la globalisation et à l'omniprésence de la précarité au travail, la dichotomie Nord/Sud qui organisait les champs disciplinaires et leurs objets ne tient plus.

L'interrogation sur les effets d'importation de normes élaborées dans des lieux qui ne sont pas toujours ceux de leur adoption est centrale à plusieurs contributions. Ces textes montrent que la dynamique d'unification dont sont porteurs les organismes internationaux multiplie les écarts entre les normes qu'ils diffusent et les réalités de terrain. C'est dans leur confrontation que

l'existence de différents systèmes normatifs se donne le mieux à voir. Comparer les formes d'emploi dans des systèmes socio-économiques fortement contrastés implique non seulement de comparer les indicateurs, la façon dont ils sont produits, mais aussi de s'interroger sur les enjeux sociopolitiques de ces indicateurs, à la fois dans les contextes nationaux respectifs, mais aussi vis-à-vis des recommandations/injonctions d'adoption émanant des organisations internationales.

Dans cette perspective, l'article de Pascale Phélinas pose la question de la catégorisation et du comptage statistique de l'emploi qui oriente sa gestion publique. La batterie d'instruments de mesure du chômage et d'identification des bénéficiaires des politiques d'emploi – notamment ceux produits par l'OIT – est aujourd'hui exportée à l'ensemble des pays. Ces indicateurs ont été construits dans le cadre des économies industrialisées du Nord, où ils sont néanmoins controversés. Leur capacité à refléter la réalité des sociétés du Sud, bien moins marquées par le salariat et la protection sociale, est encore plus problématique. Dans de nombreux contextes sociaux, le terme « travail » a une extension très large et comprend des activités parfois éloignées de ce que l'on entend couramment par emploi. Ce dernier est habituellement associé à une relation contractuelle entre employeur et employé en vue d'une rémunération, où la journée de travail est fixe et définie d'avance, et les tâches délimitées selon le poste ou la fonction occupée par l'employé. Mais dans les conditions qui prévalent habituellement dans les pays en développement, les formes d'emploi sont bien plus variées, et déterminer qui est, ou qui n'est pas, employé de manière adéquate est un exercice délicat.

La recomposition du cadre normatif mobilise l'ensemble des acteurs du marché du travail, des institutions aux travailleurs eux-mêmes. Tous sont en effet créateurs et porteurs de normes, celles qu'ils considèrent légitimes, à l'aune desquelles ils mesurent et organisent leurs actions. Pour qu'une représentation devienne une norme, c'est-à-dire qu'elle devienne dominante au sein d'une institution ou d'un groupe social, il faut qu'elle s'impose. L'établissement des normes est donc le résultat de négociations entre les acteurs de différents niveaux (international, local, institutionnel ou non), d'une co-construction débouchant sur un nouveau consensus. Le rapport de force dont elle résulte ne s'exerce pas unilatéralement du haut vers le bas.

Alors, comment les orientations et les directives des organismes publics nationaux et internationaux prennent-elles sens au sein des réalités nationales ? Comment les injonctions au travail décent, à la lutte contre la précarisation inspirées par une norme d'emploi particulière, portées par le modèle de la société salariale, prennent-elle place dans des contextes où celle-ci n'a jamais véritablement existé ? Ce, au moment même où se multiplient les configurations qui brouillent les anciennes catégories analytiques (salariat/indépendance,

formel/informel) et où les institutions elles-mêmes remettent en cause la norme salariale. Deux textes posent le processus de création des normes comme le résultat de rapports de pouvoir entre les injonctions « du haut » (État, institutions multilatérales) et les stratégies locales (pays, professions, groupes sociaux).

L'article de Christian Azaïs, qui porte sur la profession de pilote d'hélicoptère au Brésil et au Mexique, met en lumière la façon dont les règles juridiques internationales rigides « d'en haut » régissant le transport aérien sont reformulées en fonction de l'architecture institutionnelle de chacun de ces deux pays mais aussi de l'action des pilotes eux-mêmes. L'article exemplifie les processus d'adaptation et de contournement donnant à voir les interstices où les normes dominantes sont sujettes à des réinterprétations et des accommodements. Le défaut d'institutionnalisation qui s'ensuit et le glissement vers des pratiques non reconnues par la loi sont à l'origine de ce que Christian Azaïs conceptualise comme des zones grises. L'auteur démontre toutefois que les pratiques transgressives qui se traduisent parfois par des entorses aux conditions de travail et à la sécurité n'entraînent pas en soi une forme d'anomie normative : elles débouchent sur l'édiction de nouvelles règles de fonctionnement et une structuration inédite de la profession de pilote, orientées par les pratiques des acteurs qui « participent à l'institutionnalisation de leurs pratiques et à la construction de normes ». En multipliant les appropriations locales, la dynamique d'universalisation liée au contexte de la globalisation multiplie le surgissement de nouvelles règles qui prennent leur distance avec les normes dominantes.

L'article d'Olivier Giraud, Thays Wolfarth Mossi, Frédéric Rey et Cinara Lerrer Rosenfield s'attache également à comprendre comment une même norme est happée par les réalités de terrain. Leur comparaison entre les configurations française et brésilienne de l'institutionnalisation de l'auto-entrepreneuriat montre les réalisations et les resignifications différentielles de ce statut en fonction des contextes politiques et des traditions historiques qui influencent l'imaginaire des travailleurs autour de la dichotomie travail salarié/travail indépendant. Bien que répondant à certains objectifs communs de formalisation, de valorisation de l'indépendance et de « prise en main » des chômeurs par eux-mêmes, la figure de l'auto-entrepreneur connaît, entre ces deux pays, des modulations significatives. Ainsi, selon les auteurs, en France, l'indépendance retrouve un attrait dans le contexte de crise du salariat, mais aussi dans la critique du statut de subordination. *A contrario*, au Brésil, les emplois salariés ont été appropriés par les populations d'origine européenne alors que l'activité entrepreneuriale a été laissée à ceux qui ne peuvent l'exercer que dans un large secteur informel.

Ces deux articles montrent au final combien les tensions entre les normes institutionnelles explicites et leurs ancrages sociaux participent à la multiplication des normes d'emploi que l'on observe aujourd'hui dans bien des secteurs.

L'enchevêtrement de formes multiples de mise au travail favorise le contournement de la loi et dès lors l'élaboration d'un nouveau cadre normatif. Il se traduit par une multiplication des contrats de travail et une banalisation de l'existence de travailleurs exerçant la même fonction avec des statuts et des traitements différenciés (sous-traitance, contrat de travail atypique, brouillage des responsabilités juridiques...). L'article de Christian Azaïs restitue la variété des statuts au sein de la profession de pilote d'hélicoptère qui, de l'extérieur, possède tous les atours de l'uniformité. Celui de Giraud, Wolfarth Mossi, Rey et Lerrer Rosenfield est révélateur du détournement des éléments constitutifs de la relation d'emploi (subordination, salaire ou rémunération, droits et statuts) qui complique aujourd'hui le travail des statisticiens et les stratégies collectives des travailleurs. Derrière le statut juridiquement univoque de l'auto-entrepreneur, les études de cas débusquent des formes de salariat déguisé (par exemple quand une pigiste journaliste française travaille pour un seul média) ou une alternance des positions juridiques (quand une couturière brésilienne travaille tour à tour pour le secteur formel et informellement).

Les reconfigurations normatives incitent également à réinterroger la place du travail dans les nouveaux agencements du lien social et politique. Dans ce contexte mouvant, les négociations sociales, les stratégies ne vont plus « de soi », ce qui contraint les travailleurs à adopter une posture réflexive, à réaménager à la fois leurs systèmes d'action et leurs conceptions du monde. Ces stratégies sont l'objet des deux derniers articles de ce numéro.

L'analyse comparative des bateleurs du Gange et des ouvriers licenciés des usines de Bombay, que propose Djallal Heuzé, interroge l'adossement du travail aux mythes identitaires des mouvements hindous. L'adhésion des travailleurs à ces regroupements interclassistes basés sur l'affirmation communautaire révèle comment le sentiment communautaire se nourrit de pertes issues de la sphère du travail – perte de l'emploi, de la respectabilité, du revenu, de la prééminence masculine – et permet des compensations en termes de statut et de capital symbolique. Confrontés à la précarisation des statuts de l'emploi et le développement d'une conscience salariale, les demandes que les travailleurs adressent à l'État entrent en tension avec la tentation de remettre en avant les logiques protectrices de caste et de communauté.

Pour sa part, l'article de Françoise Bourdarias souligne à quel point les normes sociales, avec lesquelles doivent jongler les normes institutionnelles, dépassent le seul contexte de l'emploi. Au Mali, la parentèle structure les obligations sociales auxquelles répond le travail, et les rapports familiaux sont aussi des rapports de production. Y compris l'organisation et les hiérarchies du travail non familial sont fondées sur la légitimité de l'autorité exercée par les aînés sur les cadets. Ce modèle d'organisation de la production (et d'interprétation du réel) se retrouve ainsi dans le monde de l'entreprise. Aujourd'hui pourtant, les rapports familiaux,

les réseaux de dépendance et de clientélisme ne permettent plus à chacun de faire face à ses obligations sociales. Dans ce contexte, de nouvelles revendications contractuelles – où la loi universelle du travail est censée garantir l'égalité de tous – émergent, qui prennent l'État à parti. Constitué en aîné social, il est sommé de garantir un nouveau contrat de travail interprété comme un nouveau contrat social. La légitimité du pouvoir politique dépend de sa capacité à garantir la dette sociale et à protéger la population face aux abus des employeurs, notamment chinois. Le salariat redevient le référent politique des légitimités sociales.

Qu'elles soient construites par l'histoire ancienne ou plus récente, les attentes envers l'État en termes de contrat de travail, d'emploi stable, de protection sociale et de justice sont au final très fortes. Elles sont exacerbées par le fait que beaucoup de travailleurs des « Suds » comme des « Nords » se retrouvent au chômage ou connaissent l'indignité de ne plus pouvoir accomplir leur rôle familial. Le succès de l'État dans les subjectivités des travailleurs contribue à réactualiser un modèle du passé tout en créant de nouvelles aspirations auxquelles les États ne pourront sans doute pas faire face. Cette présence idéelle de l'instrument étatique contraste fortement avec son érosion voire son effacement dans la sphère réelle, caractérisée par la réduction des interventions de la puissance publique dans le domaine social. Le contrat de solidarité plus ou moins implicite que garantissaient les gouvernements, et qui assurait aux individus une certaine forme de protection contre les accidents de parcours (perte d'emploi, maladie, etc.), a partout été rompu. Les politiques de libéralisation et de dérégulation qui accompagnent depuis plus de trois décennies l'avancée de la globalisation ont favorisé l'émergence d'un fort sentiment de dépossession chez un nombre croissant de travailleurs dont les conditions de vie ne sont plus déterminées par leurs propres choix ou par leurs gouvernements mais par des forces extérieures sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Ces évolutions expliquent sans doute que l'on observe, sous différentes formes et dans des aires géographiques variées, une forte tentation de remettre en avant les logiques protectrices de la famille, de la caste, de la communauté, quand bien même c'est à l'État que l'on somme de jouer ce rôle.

BIBLIOGRAPHIE

-
- BIT, 2009, *Rapport du Directeur général. Faire face à la crise mondiale de l'emploi*, Conférence internationale du travail, Genève, BIT.
- OIT, 2014, *Les tendances mondiales de l'emploi : vers une reprise sans création d'emplois ?*, Genève, OIT.